

MINISTERE DE L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE
DE LA
POLICE NATIONALE

DIRECTION DES RESSOURCES ET DES COMPÉTENCES
DE LA POLICE NATIONALE

CADRE RESERVE A L'EXAMINATEUR

NOTE.....

SESSION DU.....

Pour la commission de surveillance
(Deux membres)

PARTIE A ENCOLLER

PARTIE A ENCOLLER

Nom et prénoms : _____
Date de naissance : _____
Adresse : _____
Affiliation : _____

TIDP

CONCOURS DE TECHNICIEN
DE POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE LA POLICE NATIONALE

Session 2014

CONCOURS INTERNE

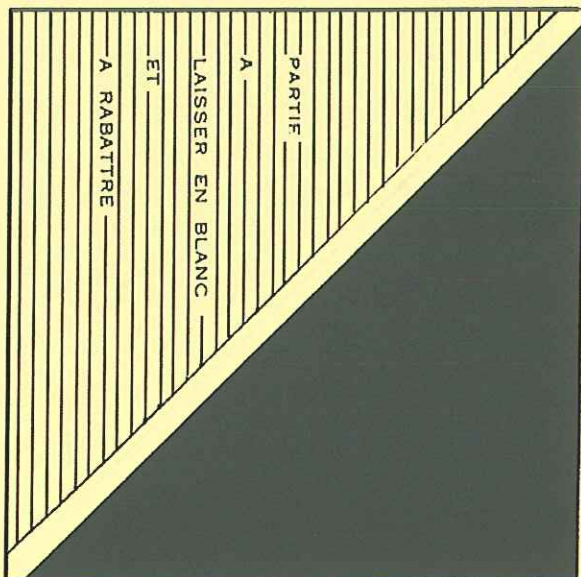
Droit pénal et procédure pénale

QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLES ET/OU
QUESTIONS A COURTES REPONSES

Durée : 1 heure – coefficient 1

Ce questionnaire comporte 4 pages. Assurez-vous que l'exemplaire du sujet qui vous a été destiné comporte bien la totalité des pages.

Sous peine d'annulation de leur épreuve, les candidats ne devront faire apparaître aucun signe ou mention pouvant permettre l'identification des copies et intercalaires.



01 - Qu'est-ce qui distingue une infraction pénale d'un délit civil ? (1,5 points)

02 - La fiche de scellé : intérêt et mentions obligatoires. (1,5 points)

03 - L'OPJ peut-il procéder à la restitution d'objets placés sous scellés ? Développez votre réponse. (1,5 points)

04 - Citez les différentes finalités des prélèvements pouvant être effectués sur un individu vivant. (2 points)

05 - Compétence du Tribunal pour enfants. (1 point)

06 - Définissez le droit pénal général et la procédure pénale. (1,5 points)

07 - Quelles sont les caractéristiques de l'examen technique demandé par l'OPJ à une personne qualifiée dans le cadre d'une commission rogatoire ? (1 point)

08 - Qu'est ce que TAJ ? (1 point)

09 - Les justifications des pouvoirs étendus de l'OPJ dans le cadre de l'enquête de flagrance. (1,5 points)

10 - Les droits de la personne gardée à vue. (1 point)

11 - Citez trois types de mandat. (1,5 points)

12 - Définition de la prescription de l'action publique. (1 point)

13 - Le juge d'instruction peut-il placer un individu en détention provisoire ?
(1 point)

Questions à choix multiples : (3 points)

14 - Cochez parmi les autorités énoncées ci-dessous celles susceptibles de recevoir une commission rogatoire délivrée par un juge d'instruction.

- l'OPJ
- le Procureur de la République
- le JLD
- le juge d'instruction

15 - Un juge d'instruction refuse la demande d'une partie d'ajouter une question à un expert avant délivrance d'une OCE. L'appel de cette décision de refus sera examiné par :

- Le JLD
- La Chambre de l'instruction
- La Cour de Cassation
- Le Procureur de la République

16 - Une personne qualifiée peut prendre connaissance des documents avant leur placement sous scellé.

- VRAI
- FAUX